



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - MOULET (Suppléante) - RABOU - SEGUR - MM ALBERT (Suppléant) - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - FOURES (Suppléant) - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/210

Objet : Vente du véhicule C25

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le véhicule C25 immatriculé 7964 RC 81 est tombé en panne en début d'année 2013. Les réparations étant importantes, le véhicule a été mis en vente.

Plusieurs propositions ont été faites. L'offre de prix la plus haute est de 1.300 €.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente du véhicule C25 immatriculé 7964 RC 81 au prix de 1.300 € à Monsieur Olivier ANDRIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la cession à l'amiable de ce véhicule intercommunal C25 immatriculé 7964 RC 81 au prix de 1.300 € à Monsieur Olivier ANDRIEU,
- dit que ce bien sera sorti de l'inventaire,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 12 décembre 2013.

Raymond GARDELLE